

Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Président de la Cour de Cassation et du Conseil supérieur du Pouvoir judiciaire,

Madame la Présidente du Conseil de la Cour supérieure des Comptes et du Contentieux administratif (CSCCA),

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la CSCCA,

Monsieur le Ministre de la Justice et de la Sécurité publique,

Monsieur le Recteur de l'université d'État d'Haïti,

Messieurs les Membres du Gouvernement,

Monsieur le Secrétaire général du Sénat de la République,

Monsieur le Doyen de la Faculté de droit et des Sciences économiques,

Monsieur le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince,

Mesdames et Messieurs les Membres du Pouvoir judiciaire,

Mesdames et Messieurs les Membres de la basoche,

Mesdames et Messieurs les Directeurs, Chefs de Service et Consultants de la CSCCA,

Mesdames et Messieurs fonctionnaires et employés de la CSCCA,

Mesdames et Messieurs de la Presse, parlée, écrite et télévisée,

Mesdames, Messieurs,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Il me plaît aujourd'hui, à l'occasion de la reprise des travaux d'ordre juridictionnel de la Cour supérieure des comptes et du Contentieux administratif (CSCCA) de prendre la parole comme président sortant du

Conseil pour jeter un regard rétrospectif sur les activités réalisées au cours de l'exercice fiscal 2014-2015.

En juin 2013, le Sénat de la République a exigé des candidats à la fonction de Conseiller à la CSCCA un résumé exécutif pour préciser pourquoi ils postulaient à cette fonction et quelles mesures ils entendaient prendre pour que cette institution joue véritablement son rôle d'institution supérieure de contrôle des finances publiques et de la légalité. Les trente-quatre candidats présélectionnés étaient questionnés par la Commission constituée à cet effet sur ce résumé notamment.

Suite à cet exercice, dix postulants à cette prestigieuse fonction ont été élus par l'Assemblée des Sénateurs.

Après leur investiture, les membres de ce Conseil qui avaient bénéficié de la confiance du Sénat de la République ont exigé et obtenu des Directions et organes de la Cour un état des lieux de l'institution qui a confirmé que la Cour figurait parmi les Institutions publiques les plus faibles du pays. Un diagnostic établi récemment par des experts externes à la Cour avec le financement du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) renforçait l'idée que la Cour peine à remplir les missions qui lui sont dévolues par la Constitution et par les autres instrument légaux de la République en dépit des mesures de redressement salutaires prises par le Bureau sortant sous le contrôle du Conseil.

En effet, ce dernier a mis en branle un ensemble de dispositions pour permettre à l'institution d'accomplir progressivement les missions constitutionnelles et légales qui sont les siennes.

D'abord, la Cour a mis en chantier l'élaboration d'un Règlement intérieur et d'un Code d'éthique qui sont en voie de validation sans compter le Plan de développement stratégique pour les huit (8) prochaines années et les différents manuels de procédure qui seront élaborés avec le financement de la Banque interaméricaine de Développement (BID).

Ayant compris que le travail d'une institution de Contrôle s'effectue essentiellement à travers des rapports, la CSCCA a arrêté les dispositions adéquates afin que les différents rapports de son ressort soient préparés et soumis à la nation dans le délai légal requis. Ainsi, elle a élaboré avec l'assistance d'experts le rapport sur la situation financière du pays et l'efficacité des dépenses publiques. Ce rapport de 274 pages se démarque nettement de ceux d'une trentaine de pages que la Cour produisait dans le passé. Dans ce document, la Cour consigne ses constatations et observations et ses conclusions sont assorties de recommandations. Ainsi, elle met à la disposition du parlement l'information financière et celle sur la performance en vérifiant l'optimisation des ressources pour la reddition des comptes des ministres.

De même, elle a réalisé le rapport sur l'inventaire des biens de l'État afin de suivre l'évolution du patrimoine de ce dernier et de l'intégrer dans le cadre des activités de contrôle financier et d'audit du secteur public.

De plus, la Cour a finalisé et acheminé au Ministère de l'Economie et des Finances les rapports généraux sur les projets de loi portant règlement des comptes généraux de l'Etat pour les exercices fiscaux 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013. À présent, elle planche sur le projet de loi de règlement 2013-2014 et met en chantier un rapport sur les recettes publiques.

Bien plus, la Cour s'est dotée d'une nouvelle structure d'analyse des contrats qui lui a permis d'émettre des avis sans complaisance sur les projets de contrat qui lui sont soumis par les institutions publiques.

Sous un autre registre, alors que c'est à elle qu'il appartient de réaliser des audits dans toutes les administrations publiques et les organismes de droit privé bénéficiant de subventions de l'Etat, la Cour a eu du mal à s'acquitter de cette tâche, faute de ressources humaines suffisantes et qualifiées et de moyens financiers. Grâce aux démarches entreprises auprès de l'Exécutif, dans le budget rectificatif 2014-2015, une enveloppe additionnelle de cent trois (103) millions de gourdes lui a été allouée. Ce fonds lui a permis de se pencher sur la gestion de toutes les Mairies de la République depuis la chute de Jean Claude Duvalier à juin 2015 et de la majorité des Directions départementales et Délégations ainsi que sur celle de la plupart d'autres anciens gestionnaires de deniers publics qui en avaient produit la demande. La Cour a également transmis directement au parlement et à lui seul plus d'une trentaine de rapports sur la gestion d'anciens ministres et premiers ministres.

Pour ce qui concerne ses missions de juge des comptes et des actes de l'administration publique, le Conseil a estimé anormal que, sous la gestion de l'ancien Conseil, soit durant dix (10) ans et neuf (9) mois, seulement 72 arrêts aient été rendus, soit une moyenne de 0,56 arrêt par mois, sans compter les nombreuses affaires qui sont en souffrance à la Cour depuis tantôt quinze (15) ans. À ce sujet, plus de chambres administratives et financières ont été créées de manière à traiter avec la célérité requise et possible les affaires qui lui sont soumises. Malheureusement, les activités des Chambres des affaires administratives seront suspendues au

profit de celles des affaires financières en raison des demandes de décharge qui pleuvaient à la Cour à l'occasion des élections de 2015.

Il convient de rappeler que Bureau du Conseil avait fait sortir une note de presse pour indiquer que la Cour ne délivrerait plus de certificat provisoire de décharge. La raison majeure en est que certains anciens gestionnaires de deniers publics dont l'audit de gestion s'était avéré désastreux, assorti de rapports de l'Auditorat et du Conseiller instructeur demandant au Collèges de jugement de déclarer leurs comptes en débet se voyaient décerner de certificats de complaisance dits certificats provisoires de décharge alors que leurs comptes auraient dû être jugés par la Cour.

Relativement à la gestion d'anciens comptables de deniers publics tels que les Maires, les Secrétaires d'Etat, les Directeurs généraux et départementaux, les Délégués départementaux, les Ambassadeurs, Consuls et Vice-Consuls, la Cour a rendu 297 arrêts de quitus et 16 arrêts de débet sans compter les 665 arrêts de quitus rendus en faveur des Conseils d'Administration des Sections communales (CASEC).

Jusqu'à l'avènement de ce Conseil, très peu d'arrêts de débêt (moins d'une dizaine) ont été rendus dans l'histoire de notre institution de contrôle des finances publiques. Ce qui sous-entendrait que la gestion des gestionnaires de deniers publics était irréprochable. Or, dans les rapports des institutions internationales, Haïti se classe toujours parmi les pays les plus corrompus de la planète Terre.

Dans le cadre du renforcement des capacités de la Cour, a été agrandi et sécurisé le Greffe qui gère des dossiers sensibles et qui a été vandalisé à deux reprises. De même, par voie de concours, ont été recrutés (sept) 7

greffiers, tous des licenciés en droit ou des mémorants, trois (3) auditeurs, des avocats comptant au moins 7 années de militance et trois (3) huissiers.

Certains anciens comptables de deniers publics savaient pertinemment que leur gestion était en porte à faux avec les normes qui gouvernent les finances publiques. Lorsque leurs démarches auprès des Collèges qui allaient juger leurs comptes se sont révélées infructueuses, ces gens malhonnêtes ou leurs proches ont choisi délibérément d'enrégimenter ces juges dans un parti politique ou de les accuser de verser dans l'arbitraire ou de recevoir des pots de vin.

Vous savez, Haïti n'est pas rayée de la carte géographique mondiale parce que certains citoyens sont considérés comme des imbéciles pour n'avoir jamais confondu le bien public et le bien privé. Pourtant, les corrupteurs et les corrompus qui travaillent à sa destruction mettent tout en œuvre pour tenter de discréditer le peu de gens honnêtes qui défendent ses intérêts. Ces modèles doivent continuer à se battre en appliquant la loi. La Cour ne peut pas facturer ses services ; elle doit les fournir gratuitement tant aux institutions publiques et aux citoyens qu'aux personnes morales de droit privé car, pour s'acquitter de ses tâches, une enveloppe lui est allouée dans le budget de l'Etat.

Le meilleur fonctionnement de la Cour dérange ceux-là qui excellent dans la dilapidation des fonds publics et dans la violation du principe de légalité, alors que, présentement, cette institution ne remplit ses missions qu'à 25% de ses capacités. Lorsque la Cour s'acquittera de ses tâches à 75%, elle apportera une remarquable contribution à la lutte contre la corruption notamment. Et ces grands hommes dans l'échelle des valeurs négatives hésiteront longtemps avant d'accepter d'exercer des charges publiques.

N'a pas à recevoir d'ordres des pouvoirs publics ou de quiconque, le juge des comptes qui se prend au sérieux et qui respecte les contribuables haïtiens qui confient à la Cour la mission de veiller à la bonne utilisation de leur argent et des fonds provenant des dettes contractées en leur nom qui vont engager plusieurs générations d'haïtiens.

De même, les vérificateurs et contrôleurs de la Cour ne doivent pas subir d'influences tant de l'intérieur que de l'extérieur dans leur travail. Il faut parfois dépolitiser la politique. Dans sa Résolution 66/209 du 22 décembre 2011 sur l'administration publique, l'Assemblée générale des Nations unies considère que c'est en étant indépendante des instances qu'elles contrôlent que les institutions supérieures de contrôle des finances publiques peuvent s'acquitter efficacement et objectivement de leurs attributions et protégées de toute influence extérieure.

Je m'en voudrais, avant de terminer mes propos, de ne pas adresser mes remerciements d'abord à mes collègues conseillers dont la collaboration n'a jamais été prise à défaut au cours du mandat du Bureau sortant. Vous n'avez jamais marchandé vos efforts pour assister ce dernier dans la délicate et difficile tâche de redressement de cette institution. Ce bilan, le Bureau sortant le doit à votre vigilance et à votre sens de responsabilités. Encore une fois, merci de votre appui sans faille.

Mes remerciements s'étendent également aux membres du personnel de la Cour qui, en dépit du fait qu'ils travaillent dans des conditions très difficiles, ont consenti des sacrifices considérables pour accompagner le Conseil dans l'accomplissement des missions constitutionnelles et légales

de la Cour. Bravo pour l'abnégation dont vous avez toujours fait montre à cet égard.

Le Conseil s'est accordé sur l'idée que la Cour doit se renforcer pour pouvoir maintenir résolument le cap vers une Institution indépendante, intègre, outillée et impartiale. C'est à cette condition qu'elle peut accomplir progressivement et efficacement ses missions pour projeter une meilleure image dans l'opinion et mériter le respect des citoyens et des citoyennes. Tant que le nouveau Bureau s'engage dans cette voie comme la Présidente l'a affirmé lors de la passation du pouvoir jeudi dernier, il peut compter, en tout temps, sur mon appui de manière inconditionnelle.

Je vous remercie de votre gentille attention.